



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent quarantième session

Rome, 29 novembre – 3 décembre 2010

Rapport de la cent trente-quatrième session du Comité financier
Rome, 21-22 octobre 2010

Table des matières

	Paragraphes
Introduction	1-5
Questions relatives au Programme alimentaire mondial	6-38
EXAMEN DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM PAR LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO	
POLITIQUE DU PAM CONCERNANT LA COMMUNICATION DES RAPPORTS D'AUDIT INTERNE AUX ÉTATS MEMBRES	6-8
POLITIQUE DU PAM CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION	9-11
EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT	12-14
EXAMEN DU MÉCANISME DE FINANCEMENT ANTICIPÉ	15-21
RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011	22-26

EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT	27-30
DEUXIÈME RAPPORT SUR LES MESURES PRISES PAR LA DIRECTION DU PAM EN SOMALIE	31-32
PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ FINANCIER 2010-2013 (QUESTIONS RELATIVES AU PAM)	33-36
DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-CINQUIÈME SESSION	37
QUESTIONS DIVERSES	38-39

**RAPPORT DE LA CENT TRENTE-QUATRIÈME SESSION
DU COMITÉ FINANCIER
21-22 octobre 2010**

Introduction

1. Le Comité soumet au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent trente-quatrième session.
2. Outre le Président, M. Yasser A. R. Sorour, ont assisté à la session les représentants ci-après des membres:
 - Mme Kristina Gill (Australie)
 - S. E. Li Zhengdong (Chine)
 - M. Louis Charicauth (Gabon)
 - M. Shobhana K. Pattanayak (Inde)
 - S.E. Javad Shakhs Tavakolian (République islamique d'Iran)
 - M. Claudio Miscia (Italie)
 - S. E. Jorge E. Chen Charpentier (Mexique)
 - M. Ronald Elkhuizen (Pays-Bas)
 - M. Gerardo E. Vega Berrio (Panama)
 - M. Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor (Soudan)
 - M. Robert Sabiiti (Ouganda)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill avait été désignée, en remplacement de Mme Sara Cowan, représentante de l'Australie à cette session;
 - M. Claudio Miscia avait été désigné, en remplacement de M. Augusto Zodda, représentant de l'Italie à cette session;
 - Mme Cecile de Mauleon Medina avait été désignée pour remplacer S. E. M. Jorge E. Chen Charpentier pendant une partie de cette session;
 - M. Gerardo E. Vega Berrio avait été désigné pour remplacer S. E. M. Guido J. Martinelli della Togna à cette session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski avait été désignée, en remplacement de M. Michael Glover, représentante des États-Unis d'Amérique à cette session.
4. Des résumés des qualifications de Mmes de Mauleon Medina, Gill et Petrovski et de MM. Miscia et Vega Berrio figurent dans l'additif au présent rapport (CL 140/11 Add.1).
5. M. Ronald Elkhuizen (Pays-Bas) a été élu à l'unanimité Vice-Président pour la période du mandat actuel du Comité restant à courir.

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

**POLITIQUE DU PAM CONCERNANT LA COMMUNICATION DES RAPPORTS
D'AUDIT INTERNE AUX ÉTATS MEMBRES**

6. Le Comité s'est félicité de l'esprit positif de la proposition visant à transmettre les rapports d'audit interne aux États membres et noté qu'elle permettrait d'améliorer la transparence. Il a également noté que la politique s'inspirait de celles d'autres fonds et programmes des Nations Unies, et que le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de l'Organisation des Nations Unies avait adopté une politique plus concise et plus simple.

7. Le Comité a examiné différents aspects de l'application pratique de la politique, notamment la confidentialité, le temps raisonnablement nécessaire à l'examen des rapports, la formulation du texte et la protection des personnes, ainsi que la politique suivie par le BSCI, telle qu'énoncée dans la résolution 59/272 de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la formulation pourrait être retenue pour remplacer celle proposée par le Secrétariat.

8. **Le Comité:**

- **a pris note de la politique concernant la communication des rapports d'audit interne aux États membres, en se félicitant de l'amélioration de la transparence qui en découlerait;**
- **a estimé que le « délai raisonnable » mentionné à l'alinéa c) de la politique pourrait être de deux semaines, conformément à la pratique en vigueur dans d'autres fonds et programmes;**
- **a insisté sur l'importance de l'alinéa g) de la politique proposée;**
- **a conseillé au Conseil d'administration d'envisager de remplacer la politique, telle qu'elle était proposée, par la formulation retenue pour le BSCI, sur la base de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale; et**
- **a suggéré au Conseil d'administration de remplacer le mot « modifié » par le mot « rédigé » dans le texte formulé à partir de la résolution 59/272 de l'Assemblée générale.**

POLITIQUE DU PAM CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

9. Le Comité a, dans l'ensemble, approuvé le document, saluant cette initiative du PAM, qui couvrait les éléments requis en matière de lutte contre la fraude et donnait de bonnes orientations.

10. Après avoir examiné différents aspects, notamment la nécessité de prévoir à l'intention du personnel un programme de formation complet au titre de la politique, l'établissement d'une période probatoire, la constitution d'une liste noire de fournisseurs, la récupération des pertes et la saisie des autorités judiciaires locales, le Comité a noté que l'Inspecteur général examinerait la mise en œuvre de la politique dans ses rapports annuels. Le Comité a été informé de la façon dont le PAM s'efforçait de récupérer les montants correspondant aux pertes subies en utilisant les montants qui auraient dû être versés à des personnes s'étant livrées à des pratiques interdites par la politique et en engageant des poursuites.

11. **Le Comité:**

- **a recommandé au Conseil d'administration du PAM, en application de l'article XIV du Statut du PAM, d'approuver la *Politique du PAM contre la fraude et la corruption*.**

EXAMEN DU CADRE DE FINANCEMENT

12. Le Comité a salué le processus consultatif qui avait présidé à l'élaboration de l'*Examen du cadre de financement*. Ce document tendait principalement à résoudre les problèmes liés au modèle de calcul des coûts du PAM, qui était fondé sur le volume des produits, ainsi qu'à mettre à jour les règles et les règlements applicables afin de pouvoir mieux tenir compte des activités non alimentaires. Les changements envisagés s'inscrivaient dans le cadre des efforts entrepris pour aligner les politiques du PAM sur son Plan stratégique, lequel encourageait l'utilisation de mécanismes d'assistance alimentaire ne comportant pas de distributions de produits qui, par conséquent, n'étaient pas compatibles avec le cadre de financement et de budgétisation existant.

13. Les changements proposés consistaient à:
1. séparer les activités non alimentaires de sorte qu'elles apparaissent plus facilement et de façon plus transparente dans le modèle de détermination des coûts; et
 2. modifier le modèle de recouvrement des coûts d'appui directs pour qu'il soit fondé sur un pourcentage et non plus, comme dans le modèle existant, sur le volume des produits.
14. **Le Comité:**
- **a demandé, dans un souci de clarté, la suppression du mot « estimatif » de l'expression « coût réel estimatif » aux alinéas a) ii) et b) i) de l'article XIII.4 du Règlement général; et**
 - **a conseillé au Conseil d'administration du PAM d'approuver les modifications au Règlement général et au Règlement financier indiquées dans le document intitulé *Examen du cadre de financement*.**

EXAMEN DU MÉCANISME DE FINANCEMENT ANTICIPÉ

15. Le Secrétariat a présenté le rapport sur l'*Examen du mécanisme de financement anticipé*. Ce document exposait les raisons qui avaient amené le Secrétariat à proposer de relever le plafond de ce mécanisme, de 180 millions à 557 millions d'USD, qui seraient répartis comme suit: 407 millions d'USD pour le préfinancement « traditionnel », qui incluait les initiatives du PAM, et 150 millions d'USD pour le développement du mécanisme d'achat anticipé. La possibilité de prévoir différents ratios de levier pour le mécanisme d'achat anticipé et le préfinancement « traditionnel » a été évoquée. Le Secrétariat a fait observer que le risque lié aux achats anticipés était moindre car un stock constituait un avoir plus sûr qu'une créance.
16. Pour mieux maîtriser les risques, le Comité s'est prononcé en faveur de la proposition de transférer la réserve du mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs, soit un montant de 35,9 millions d'USD, à la réserve opérationnelle pour porter le niveau de cette dernière de 57 millions d'USD à 92,9 millions d'USD.
17. Le Comité a fait part de son inquiétude quant aux montants et au nombre des demandes de préfinancement, qui avaient progressé ces dernières années, et a cherché à savoir auprès du Secrétariat si ces augmentations étaient dues au fait que certains donateurs tardaient à confirmer leurs contributions. Le Secrétariat a répondu que le préfinancement faisait désormais partie intégrante des activités du PAM.
18. Le Comité a demandé si des contributions directes au mécanisme de financement anticipé permettraient de diminuer son plafond. Le Secrétariat a précisé que le versement de contributions directes à la réserve opérationnelle réduirait l'effet de levier du mécanisme.
19. Le Comité a demandé des éclaircissements sur la méthode suivie par le Secrétariat pour déterminer qu'il fallait relever le plafond du mécanisme de financement anticipé à 557 millions d'USD. Le Secrétariat a expliqué que le plafond de financement représentait 5,4 pour cent du programme de travail financé prévu pour l'exercice biennal 2010-2011, qui s'élevait à 7,5 milliards d'USD. Il a souligné que le relèvement proposé du plafond de financement ramènerait celui-ci à un pourcentage comparable à celui fixé lors de la création du mécanisme.
20. Le Secrétariat a précisé au Comité qu'une modification du plafond n'entraînerait aucune révision des politiques d'achat du PAM et que les achats locaux resteraient l'option privilégiée.
21. **Le Comité a recommandé que:**
- **le Conseil d'administration approuve le relèvement du plafond du mécanisme de financement anticipé, de 180 millions d'USD à 557 millions d'USD;**
 - **le Conseil d'administration approuve le transfert de la réserve du mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs, soit un montant de 35,9 millions d'USD, à la réserve opérationnelle, de façon à porter le niveau de cette dernière de 57 millions d'USD à 92,9 millions d'USD; et**

- **le PAM tient régulièrement les membres de son Conseil d'administration informés de la situation du mécanisme de financement anticipé, comme prévu au paragraphe 60 du document.**

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 2010–2011

22. Le Secrétariat a présenté le *Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011*, dont il ressortait que la valeur du programme de travail du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 avait augmenté d'un montant net de 1,24 milliard d'USD depuis la présentation du précédent rapport sur la question. Globalement, la valeur totale du programme de travail atteignait désormais 11,98 milliards d'USD pour l'exercice biennal, dont 6,91 milliards d'USD pour 2010 et 5,07 milliards d'USD pour 2011. Le Comité s'est dit satisfait de la clarté du rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion ainsi que de la portée des questions abordées dans le document.

23. Le Secrétariat a informé les membres du Comité que le niveau du financement projeté par le PAM pour l'année avait été ramené de 3,75 milliards d'USD à 3,7 milliards d'USD pour 2010.

24. Le Comité a salué les réductions opérées dans le programme de travail, d'un montant total de 410 millions d'USD. Il a voulu savoir si ces réductions étaient dues exclusivement à des économies, ce à quoi le Secrétariat a répondu que les réductions dont il était question dans le document étaient imputables à plusieurs raisons, dont la réduction de l'envergure de certaines opérations, faute de ressources, les économies réalisées et des contraintes opérationnelles.

25. Le Comité s'est de nouveau dit préoccupé par l'écart qui se creusait entre le programme de travail du PAM et le niveau projeté des ressources, et il a souhaité savoir s'il avait été élaboré une stratégie visant à établir un ordre de priorités dans l'utilisation des ressources. À cet égard, le Secrétariat a mentionné des séminaires devant être prochainement consacrés à la hiérarchisation des priorités et à l'examen du Plan de gestion. Il a également indiqué qu'un ordre de priorités était appliqué à trois étapes différentes: au niveau des contributions directes à des pays et des projets spécifiques, qui représentaient 93 pour cent des ressources du PAM; au niveau du financement multilatéral, représentant 7 pour cent du programme de travail, dans lequel l'ordre de priorités était établi par le Comité pour l'affectation stratégique des ressources; et enfin au niveau des pays.

26. Le Comité:

- **a pris note du Rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que de l'augmentation de 1,24 milliard d'USD de la valeur du programme de travail pour l'exercice biennal;**
- **s'est félicité des réductions effectuées dans le programme de travail du fait des économies réalisées et de l'alignement du programme de travail sur des niveaux de financement plus raisonnables, et a engagé le PAM à poursuivre sur cette voie et à rendre compte des résultats obtenus; et**
- **a recommandé que les futurs rapports sur la mise en œuvre du Plan de gestion comportent une section concernant la situation des mécanismes d'achat anticipé et de préfinancement du PAM.**

DEUXIÈME RAPPORT SUR LES MESURES PRISES PAR LA DIRECTION DU PAM EN SOMALIE

27. Le Comité a examiné le document intitulé *Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie*, qui exposait les mesures adoptées par la direction depuis la présentation de la première note d'information sur ce sujet au Conseil d'administration, à sa session annuelle tenue en juin 2010, et portait notamment sur les questions soulevées par le Groupe de contrôle sur la Somalie et par l'Inspecteur général en décembre 2009.

28. Le Comité a été informé, dans ses grandes lignes, de l'action conduite sous les auspices du Comité directeur pour la Somalie, organe composé de hauts fonctionnaires du Secrétariat devant veiller à ce que le PAM mobilise les capacités voulues pour donner suite aux recommandations formulées par l'Inspecteur général au sujet de la Somalie. Le Comité a également été informé des échanges auxquels la direction s'était livrée avec le Comité des sanctions sur la Somalie et le coordonnateur du Groupe de contrôle sur la Somalie; de la préparation et du lancement de la mission du Commissaire aux comptes en Somalie; et du fait que le Groupe de contrôle sur la Somalie avait indiqué que les éléments de preuve demandés seraient communiqués prochainement.

29. Le Comité a souligné qu'il importait de régler sans tarder cette question et a demandé des éclaircissements au sujet de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'Inspecteur général. Il a souligné les incidences que cette question pouvait avoir vis-à-vis de la crédibilité du PAM et a demandé à avoir connaissance sans plus tarder des résultats des investigations menées par le Commissaire aux comptes. Le Secrétariat a indiqué au Comité que la mise en œuvre des recommandations faites par l'Inspecteur général avait beaucoup progressé, et il a lui aussi exprimé l'espoir que la question serait intégralement réglée dès que possible. En outre, le Secrétariat a fait savoir qu'un premier rapport sur la mission du Commissaire aux comptes serait soumis au Bureau du Conseil d'administration en décembre et que le rapport détaillé sur cette mission serait présenté au Conseil d'administration en février 2011.

30. **Le Comité:**

- **a pris note du document intitulé *Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie*;**
- **a mis en relief l'importance que revêtaient les enseignements tirés, tels qu'ils apparaissaient dans le document, s'agissant de l'appui aux opérations menées par le PAM en Somalie et ailleurs; et**
- **a prié le Commissaire aux comptes de respecter le calendrier prévu pour la présentation du rapport concernant sa mission en Somalie.**

PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL DU COMITÉ FINANCIER POUR 2010-2013 (QUESTIONS INTÉRESSANT LE PAM)

31. Le Président a fait observer que le Comité était tenu d'élaborer un programme de travail pluriannuel sur quatre ans au moins, une fois par exercice biennal, et de le soumettre à l'examen du Conseil de la FAO. Il a noté en outre que les questions intéressant le PAM devaient être incorporées au programme de travail pluriannuel du Comité pour la période 2010-2013.

32. **Le Comité:**

- **a pris note avec satisfaction des efforts faits par le Secrétariat du PAM pour élaborer un projet de programme de travail pluriannuel; et**
- **a prié le Secrétariat de veiller à ce que la présentation du programme de travail pluriannuel concernant les questions intéressant le PAM respecte celle utilisée par la FAO, soulignant qu'il importait d'incorporer dans ce programme de travail des résultats, des indicateurs et des objectifs, ainsi que des indications des produits et des activités.**

EXAMEN DES DOCUMENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM PAR LE COMITÉ FINANCIER DE LA FAO

33. Le Comité a estimé qu'il était souhaitable d'affiner les critères de sélection des documents du Conseil d'administration du PAM qui lui étaient soumis pour examen, même si son rôle en matière de gouvernance vis-à-vis du PAM était clairement établi dans le Statut et le Règlement général.

34. Le Comité a noté que, pour régler cette question, le Président s'était entretenu avec le Président du Bureau du Conseil d'administration du PAM afin de définir les modalités de clarification de ces critères. Avant cette réunion, il avait invité les membres du Comité à lui communiquer les points dont ils souhaitaient discuter.

35. Le Comité a estimé qu'il pourrait être utile d'examiner, dans un premier temps, la catégorie de documents du Conseil d'administration du PAM intitulée « Ressources, questions financières et budgétaires », de façon à identifier les documents de cette catégorie susceptibles d'être retirés.

36. **Le Comité:**

- **est convenu que le Président s'entreprendrait avec le Président du Bureau du Conseil d'administration du PAM pour définir les modalités de clarification des critères de sélection des documents à soumettre au Comité, en faisant valoir les avis exprimés par les membres du Comité financier.**

DATE ET LIEU DE LA CENT TRENTE-CINQUIÈME SESSION

37. Le Comité a été informé que la cent trente-cinquième session devait se dérouler à Rome, du 25 au 29 octobre 2010.

QUESTIONS DIVERSES

38. Le Comité, rappelant les préoccupations qu'il avait exprimées dans son rapport, a instamment invité le Conseil d'administration à veiller à ce que le Commissaire aux comptes et le Président du Comité d'audit, ou leurs représentants, assistent à la réunion du Comité financier consacrée aux questions intéressant leurs travaux.

39. Le Comité a constaté que la relation existant entre le Comité financier de la FAO et le Conseil d'administration du PAM n'avait peut-être pas été exploitée au mieux. En conséquence, le Comité a décidé de renforcer la communication entre lui et le Conseil d'administration, notamment en demandant à son Président de se concerter régulièrement avec le Président du Bureau du Conseil d'administration.